

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

## BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 464.926

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

## Boîte de construction.

M. ADOLF HUCK résidant en Allemagne.

Demandé le 14 novembre 1913.

Délivré le 24 janvier 1914. — Publié le 3 avril 1914.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 27 octobre 1913. — Déclaration du déposant.)

L'objet de la présente invention est une boîte de construction qui, en plus d'un certain nombre d'étais de longueur diverse, de traverses perforées et d'organes d'assemblage en forme de cubes, d'anneaux, de sphères, de parties de prisme et similaires, comporte aussi des chevilles de fixation, des anneaux de serrage et des vis d'assemblage munies d'un filet mâle et d'un filet femelle. L'objet de la présente invention se distingue des boîtes de construction connues dans lesquelles on utilise un certain nombre des pièces de construction sus-indiquées, en ce que les étais sont des tubes et peuvent être adaptés ou enfilés sur les organes d'assemblage par l'intermédiaire de chevilles de fixation. La forme des corps d'assemblage ainsi que le genre d'assemblage des diverses parties permettent de varier à l'infini les combinaisons constructives et assurent toujours des points de fixation sur les extrémités pour y adapter de nouvelles constructions.

Les dessins annexés représentent à titre d'exemple dans

La fig. 1 les pièces essentielles de la boîte de construction.

La fig. 2 représente l'assemblage des diverses pièces.

Les fig. 3 à 6 sont des combinaisons constructives.

Comme organes d'assemblage, on se sert de cubes 1 ou de parties de prisme 2 perforés sur toutes les faces et munis de filets internes ainsi que de chevilles de fixation 3 munies d'un filet 5 et d'une rainure 4, qui peuvent être reliés au choix avec les organes d'assemblage 1, 2 ou adaptés dans ces organes.

Les étais 6 sont des tubes munis d'une fente longitudinale et comportent aux extrémités des encoches 7 estampées vers l'intérieur.

Le diamètre des tubes et des chevilles de fixation est choisi de façon que ces dernières s'emboîtent à frottement. Lorsqu'on adapte ou enfile les tubes sur les chevilles, les encoches 7 prennent dans la rainure 4 et assurent l'assemblage.

Pour la sûreté de l'assemblage on peut utiliser en outre des anneaux de serrage désignés par 12, 13, 14 et 22. L'anneau 12 est d'une seule pièce, tandis que l'anneau 13 est fendu et élastique. Afin d'obtenir une élasticité plus grande de la partie cylindre, l'anneau 14 est fendu en croix. L'anneau 22 est formé de deux moitiés qui sont réunies par un anneau élastique 23.

L'érection des étais s'obtient au moyen du pied 15 muni d'un filet et placé sur un disque de support.

Pour l'assemblage de traverses obliques ou pour la construction de supports de portée, on se sert de bandes perforées 8 qui peuvent être fixées soit directement sur les organes d'assemblage au moyen des chevilles de fixation 3, soit au moyen de vis spéciales 9.

Les vis 9 comportent des filets mâles 10 et des filets femelles 11 dans une percée de leur tête; ce dernier filet permet la mise en place d'une autre cheville de fixation 3.

En plus des organes d'assemblage angulaires 1, 2, on a prévu des anneaux qui comportent une percée centrale et, sur leur périphérie, des percées filetées. On utilise également comme étais des tubes sans fente 18, lorsqu'on se sert de chevilles de fixation 17 qui sont fendues en croix et sont élastiques. La fixation des tubes sur ces chevilles élastiques se fait alors également au moyen d'encoches prévues sur l'extrémité du tube et qui s'adaptent dans la rainure des chevilles.

Il est évident qu'en plus des pièces de construction essentielles représentées fig. 1, on peut utiliser d'autres pièces de moindre importance, telles que les plaques 20, 21 représentées fig. 5, ainsi que les rouleaux utilisés conjointement avec ces plaques fig. 6. Ces rouleaux, de même que les plaques 20, 21, sont alors perforés de manière appropriée et peuvent être maintenus sur ou contre les organes d'assemblage, par exemple au moyen de chevilles de fixation ou de vis de raccord.

On peut évidemment, sans changer l'idée fondamentale de la présente invention, donner aux pièces d'assemblage 1, 2, 19 une forme telle que ces pièces sont munies d'une saillie filetée; tandis que les chevilles de fixation 9

comportent un filet interne, en sorte que les chevilles peuvent être adaptées sur les organes d'assemblage. 40

On peut de même prévoir, pour certaines fins déterminées, une liaison indissoluble des chevilles et des pièces d'assemblage.

#### RÉSUMÉ

Boîte de construction composée d'étais, de traverses perforées et de corps d'assemblage caractérisée en ce que :

a) Les étais sont des tubes et sont joints aux corps d'assemblage par l'intermédiaire de chevilles amovibles sur lesquelles s'adaptent l'extrémité des tubes. 50

b) Les tubes comportent une fente longitudinale et, sur leurs extrémités, des encoches estampées vers l'intérieur, tandis que les chevilles de fixation s'adaptent sur les pièces d'assemblage sont munies de rainures dans lesquelles prennent ces encoches. 55

c) Les chevilles de fixation sont fendues, en sorte qu'elles sont élastiques et peuvent être enfilées dans des tubes non fendus munis d'encoches qui assurent l'assemblage en s'adaptant dans les rainures des chevilles. 60

d) Les tubes enfilés sur les chevilles de fixation sont maintenus au moyen de manchons élastiques ou non élastiques. 65

e) Les manchons consistent en deux pièces réunies par un anneau élastique.

f) On a prévu des vis de raccord qui comportent une saillie filetée et un filet interne.

ADOLF HUCK.

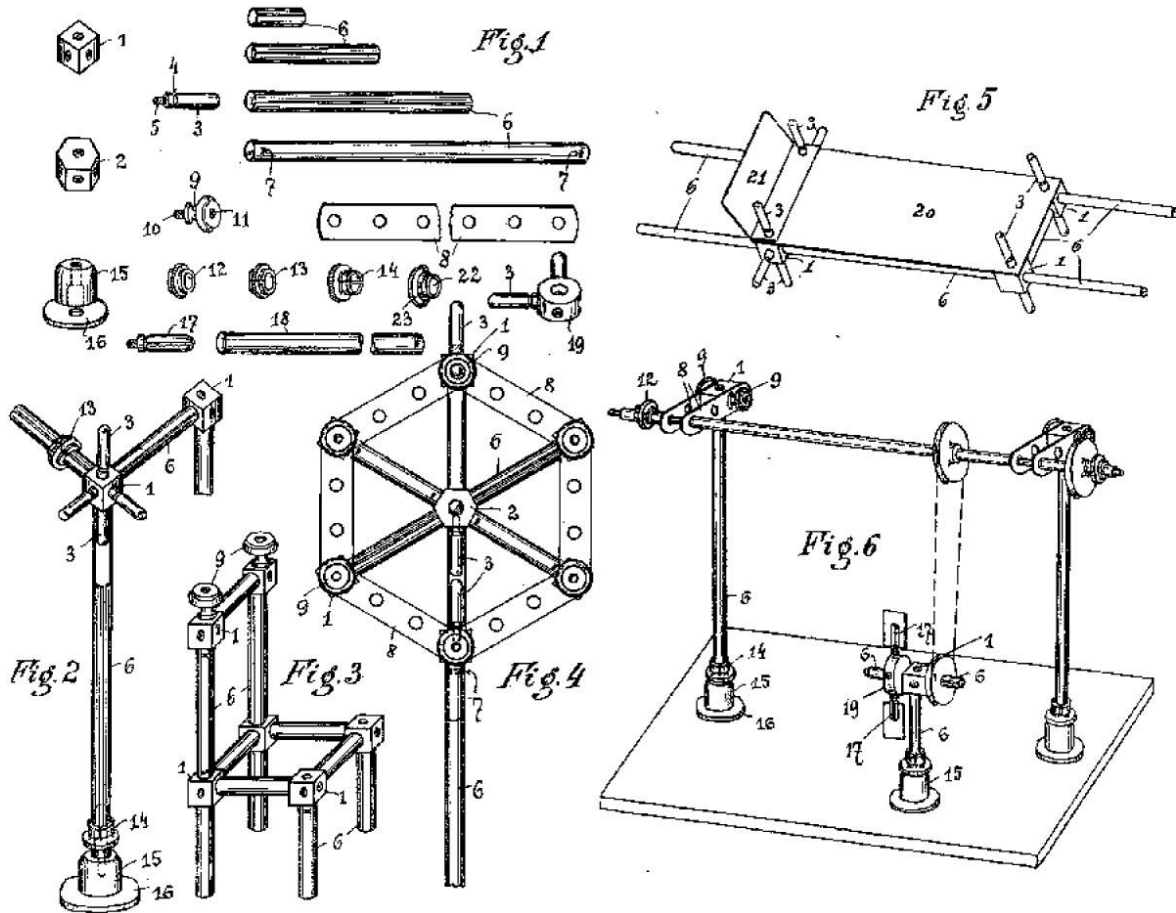
Par procuration :

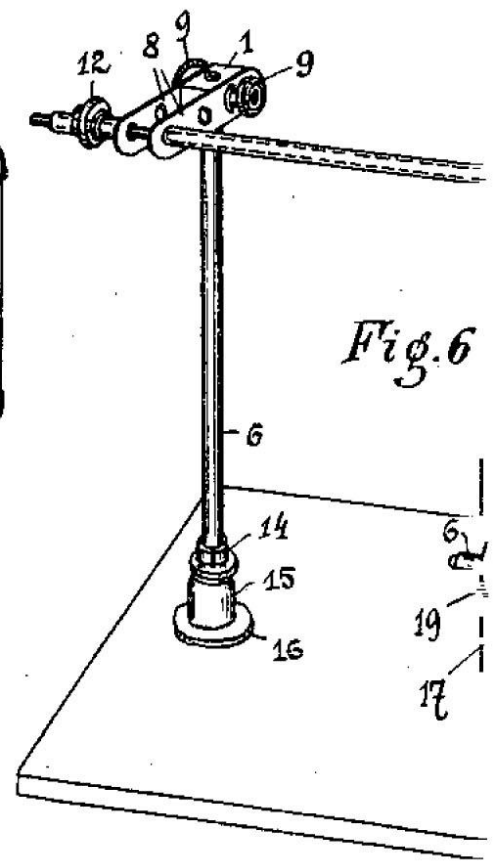
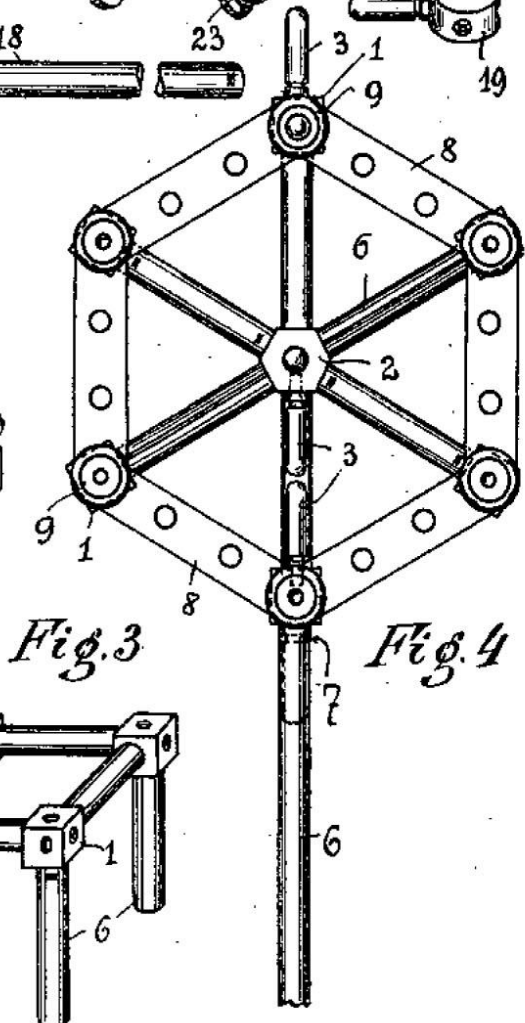
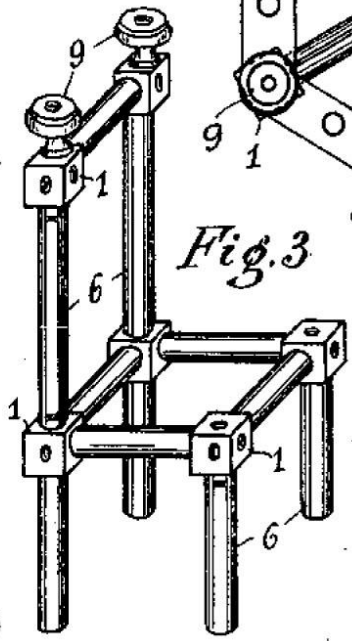
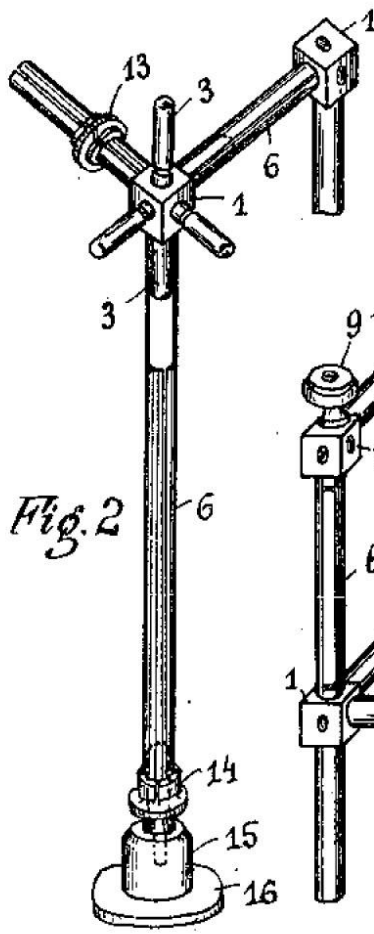
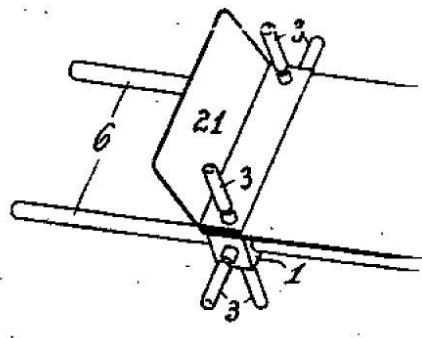
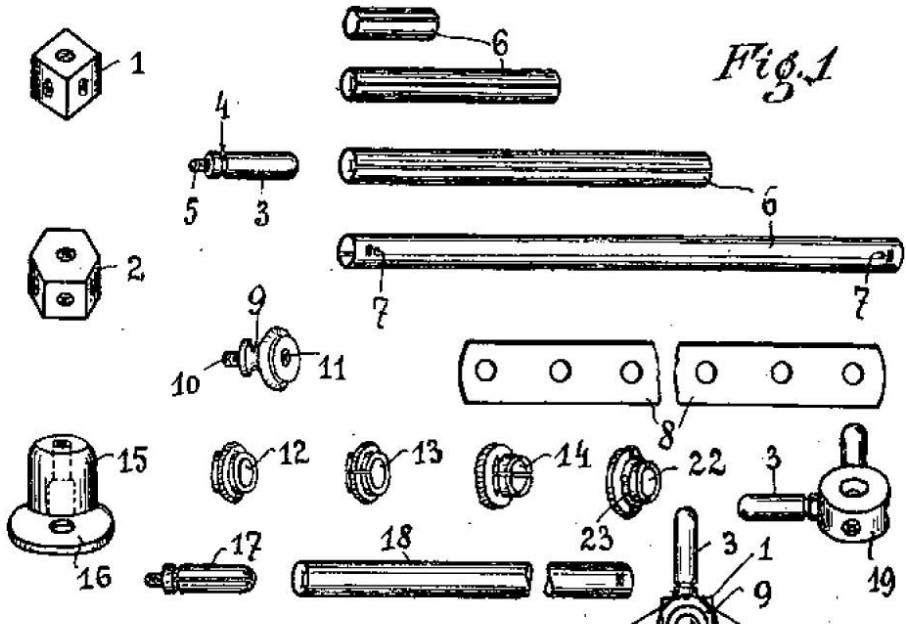
P. FOLLIS.

N° 464.926

M. Huck

Pl. unique





Pl. unique

*Fig. 5*

